



Conseil communal Penthalaz

Séance du 10 décembre 2007

Composition du bureau

Monsieur André Borgeaud, Président,
Messieurs Claude-Alain Zbinden et Jérôme Ischy, scrutateurs.
Madame Claudine Martin, secrétaire.

La séance est ouverte à 20 h.15

* * *

Monsieur André Borgeaud, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Mesdames et Messieurs les Municipaux, Conseillères et Conseillers, à M. J.-D. Bonny, boursier communal, ainsi qu'au public présent.

Il remercie toutes les personnes qui ont participé au dépouillement des votations/élections des 21 octobre 2007 et 11 novembre 2007.

Le Président passe ensuite aux opérations préliminaires.

a) La parole est donnée à la secrétaire pour l'appel.

Membres présents : 48 Membre excusé : M. Daniel Rochat Absent : M. Michel Anger

Le quorum est atteint, l'assemblée peut siéger.

b) Adoption du procès-verbal :

- PV de la séance du Conseil du 29 octobre 2007 :

La lecture n'en est pas souhaitée. La discussion est ouverte.

M. Jérôme Ischy prend la parole. A la page 8, point 8, concernant le postulat relatif à la modification de l'appellation de la gare CFF, M. Joël Cavat est cité comme étant l'auteur dudit postulat. En fait, il en est le co-auteur en collaboration avec MM. Naïm Ben Khalifa et Jérôme Ischy.

Le PV est accepté à l'unanimité, avec la modification mentionnée ci-dessus.

c) Lecture du courrier adressé au Conseil.

Pas de courrier.

d) Communications de la Municipalité.

Mme Isabelle Hautier-Charroton, Syndique, informe l'assemblée sur les points suivants :

- personnel des services extérieurs : M. Ch. Nussbaum est toujours en congé maladie.
- concernant les deux postes mis au concours, le choix des personnes n'a pas encore été arrêté.
- comme annoncé dans la presse, les piscines de Penthalaz et de la Sarraz sont en difficulté. Une rencontre est prévue pour analyser ensemble la situation et tenter de trouver une solution.
- au début de l'année, l'ARC a pris des contacts avec les associations régionales de la région de Morges et celle d'Echallens. Selon l'ARC, l'association du Gros-de-Vaud n'a pas jugé nécessaire de répondre à leur demande. Par contre, les trois associations faisant partie de la région de Morges ont immédiatement été favorables à des discussions. Celles-ci ont abouti à la création d'une grande association, regroupant tous les partenaires de la région morgienne. Penthalaz n'a pas été incluse dans ces débats. Cette nouvelle entité devrait entrer en fonction le 1^{er} janvier 2009.

Ne sachant pas vraiment comment se positionner dans une telle situation, la commune de Penthaz attend la visite du coordinateur de l'association régionale du Gros-de-Vaud (ARGDV) avant de prendre une décision. Toutefois, en qualité de 2^{ème} commune du nouveau district, Penthaz aurait plutôt tendance à faire partie de l'ARGDV. A l'opposé, dans la nouvelle association Cossonay-Morges-Aubonne, Penthaz n'aurait certainement pas sa place, vu que le développement économique et touristique est plus important dans cette partie du canton.

La décision fera l'objet d'un préavis.

- en collaboration avec l'USL, Penthaz prendra part à la Fête du blé et du pain à Echallens les week-end du 22 au 24 août et du 29 au 31 août 2008.

- lors de la réception des nouveaux citoyens, certaines personnes ont fait savoir qu'elles ne trouvaient pas le village très accueillant, non pas en raison des gens, des commerçants ou des services publics, mais simplement par sa décoration ; c'est pourquoi la Municipalité lance un concours d'idées pour embellir Penthaz.

A noter encore la date du prochain Conseil qui aura lieu le 14 avril 2008.

M. Yvan Rochat, Municipal, parle des points suivants :

- La Fareas est chargée d'appliquer l'article 29 de la Loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers qui prévoit la collaboration des communes de plus de 2000 habitants à la recherche de possibilités d'hébergement pour les personnes visées par cette loi.

Actuellement, notre commune abrite 1 réfugié et 4 réfugiés politiques. La Fareas exige que Penthaz héberge une vingtaine de requérants d'asile et elle s'engage à intervenir pour tous problèmes liés au placement de ces personnes. La Fareas prend en charge les loyers et autres frais d'exploitation des logements et structures occupés.

La Municipalité a décidé de mettre à disposition un logement sis à la Route de la Gare 40.

- La commune s'est approchée de la Fondation de probation pour se porter partenaire de cette institution.

Le rôle de cette Fondation est de proposer aux personnes, condamnées à de courtes peines privatives de liberté, d'effectuer soit des arrêts domiciliaires, soit des jours de travaux d'intérêts généraux.

Le condamné travaille sans rémunération et ceci durant son temps libre. Tous les frais, déplacements et repas, sont à la charge de celui-ci.

Le travail d'intérêt général doit s'effectuer sur une période fixée de cas en cas, mais ne doit pas dépasser douze mois.

A ce jour, la commune accueille une personne et ceci jusqu'aux environs du mois de février 2008.

- La nouvelle Loi sur le traitement et l'élimination des déchets, entrée en vigueur en 2007, oblige la commune à revoir son règlement communal sur la collecte, le traitement et l'élimination de ceux-ci.

Une séance est prévue au mois de janvier 2008 avec Valorsa qui proposera deux alternatives pour la taxation de ces déchets.

Dans le but d'avoir une certaine organisation régionale, il a été décidé d'effectuer ce travail en collaboration avec les communes avoisinantes (Penthaz, Daillens, Gollion, Cossonay-Ville, Lussery-Villars).

- Certification des forêts. De quoi s'agit-il ? C'est l'exploitation, dans le respect de la nature et du travail en toute sécurité.

Les entreprises qui travaillent dans des forêts certifiées ont adhéré au système et sont tenues de respecter certains points notamment sur la sécurité. Pas de changement dans la manière d'exploiter ni dans les coûts d'exploitation.

Le prix de cette certification est de Fr. 2.40 par m³, les bois communaux générant 250 m³ par année.

Chaque printemps, une mise est organisée, à l'occasion de laquelle 120 stères environ trouvent preneur. Le reste est mis en vente sur le marché du bois via la Coopérative « La Forestière ».

Aujourd'hui, les acheteurs (industries) ne veulent que des bois certifiés, c'est-à-dire des bois travaillés en forêt, dans le respect de la nature et de la sécurité (par ex. : choix de l'essence pour tronçonneuse, équipement des bûcherons répondant aux normes).

C'est pourquoi la commune a tenu à faire partie des communes certifiées.

- Une sortie du Conseil communal est prévue le samedi 19 avril 2008.

M. Yves Jauner, Municipal, donne les renseignements suivants :

- Informatique : les pages des sociétés et associations de Penthaz sont introduites sur le site de la commune, sous la rubrique « Loisirs ».

Les présidents des sociétés et associations intéressées à figurer sur le site de la commune doivent transmettre leur adresse Email à M. Yves Jauner, afin qu'il puisse leur communiquer le « login » et mot de passe.

- Social et prévention : le cours d'auto examen des seins mis en place avec la collaboration de ProFa a eu lieu le 3 décembre 2007 avec la participation de 5 cancanières.

- ASIcOpe : comme annoncé lors du dernier Conseil, la logistique des transports scolaires est en pleine agitation. Le moindre problème de circulation, de comportement des usagers, entre autres, peut engendrer de sérieux ennuis !

M. Y. Jauner présente à l'assemblée, sous forme de schémas, la différence au niveau des transports scolaires depuis la création de l' ASIcOpe.

Certains bus ne sont pas équipés de ceintures (pour l'instant), mais pour ceux qui le sont déjà, il est impératif au niveau sécurité que les élèves mettent la ceinture. En cas de contrôle de police, une amende peut être infligée aux contrevenants qui, faut-il le rappeler, sont sous la responsabilité des parents !

M. Michel Girod, Municipal, informe le Conseil des affaires suivantes :

- Démolition du bâtiment sis à la route de Cossonay 2 : l'armée engagée dès le 1^{er} octobre 2007 a terminé son mandat.

Pour rappel, par ce biais, les partenaires de la protection de la population ont pu utiliser ce bâtiment lors d'exercices et mettre à profit dans un environnement urbain leurs connaissances dans le domaine du sauvetage en cas d'événement majeurs.

- Modération du trafic : des zones à 30 km/h sont déjà en place. M. Michel Girod remercie la Commission de modération du trafic et d'urbanisme pour leur excellent travail. Vu les commentaires de certains usagers, le but est atteint. Cependant, l'implantation des « obstacles » est provisoire. Des ajustements seront certainement nécessaires.

- Promotion à la tête du SDIS Venoge : les Municipalités de Penthaz, Penthalaz et Daillens ont ratifié la nomination au grade de Major du commandant du feu M. Thierry Burnat avec effet au 1^{er} janvier 2008. Le premier lieutenant, M. Bernard Murisier, a été promu au grade de capitaine avec la fonction de commandant remplaçant du détachement de premier secours de la région. Félicitations et remerciements pour leur engagement auprès de la population. Plein succès dans leur future fonction.

M. Frédy Mast, Municipal, n'a pas de communications.

M. André Borgeaud, Président, remercie la Municipalité pour ces informations et passe à l'ordre du jour.

Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour sera suivi tel quel.

1. Rapport de la Commission relatif à la création du Groupement forestier du Sépey-Mormont (Préavis municipal n° 27 - 2007)

M. Pierre-Alain Epars, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.
La discussion est ouverte.

M. A. Marendaz prend la parole pour obtenir un complément d'information sur le fonctionnement de l'assemblée générale, au cas où tous les membres ne seraient pas présents. Sera-t-il possible de voter par procuration ?

M. Yvan Rochat, Municipal, répond que dans certains cas (achat d'un hangar, par exemple), si l'unanimité des membres est requise, il devrait être possible de voter par procuration. En cas de décisions importantes, les statuts requièrent effectivement la présence ou l'accord de tous ses membres.

Mme I. Gay-Crosier demande s'il s'agit de la majorité des membres ou des membres présents ?

M. André Borgeaud, Président, lui répond que concernant cet article 13, il s'agit bien de la majorité de ses membres ou représentants.

La parole n'est plus demandée.

Le Président clôt la discussion et relit les conclusions.

Le Conseil communal de Penthalaz

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 27–2007, où le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. d'adopter les statuts du groupement forestier du Sépey-Mormont
2. d'adopter l'avenant aux statuts du groupement forestier du Sépey-Mormont
3. de fixer l'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions dès l'approbation du Conseil d'Etat.

Résultats du vote : Le préavis est accepté à l'unanimité.

2. Rapport de la Commission relatif à la démolition du Pavillon scolaire de Penthalez, parcelle n° 109 (Préavis municipal n° 28 - 2007)

M. Jean-Rudolph Hubschmid, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet. La discussion est ouverte.

M. P. Affolter souligne que, bien qu'il fasse partie de la Commission chargée de l'étude de cet objet, il n'est pas convaincu de la nécessité urgente de démolir ce pavillon. Il fait savoir qu'il s'abstiendra de voter pour cet objet bien qu'il ait apposé sa signature au bas du rapport.

M. P.-A. Epars demande à la Municipalité dans quel délai la démolition de ce pavillon aura-t-elle lieu ?

M. Yves Jauner, Municipal, répond que ces travaux auront lieu pendant les vacances scolaires, durant le 1^{er} semestre 2008. Il faut rapidement trouver une solution pour le « Petit Chœur » puisque le chauffage vient de lâcher. Pour l'instant, il n'y a pas de soucis majeurs mais il faut agir avant qu'il y ait un accident.

M. P. Affolter remarque qu'il n'est pas urgent de démolir ce pavillon puisque la Municipalité ne présente pas de projets de remplacement.

M. Y. Jauner, Municipal, fait tout de même remarquer que ce bâtiment coûte à la commune (électricité, eau potable, ECA, etc).

Le Président clôt la discussion et relit les conclusions :

Le Conseil communal de Penthalez

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 28-2007, ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour :

- que ce préavis entre dans le cadre de la planification financière 2006-2011, conformément au préavis n° 11 – 2006 accepté par le Conseil communal de Penthalez dans sa séance du 11 décembre 2006 (selon n° 105 du catalogue pour CHF 10'000.---)

d é c i d e

1. **d'autoriser la Municipalité à démolir le Pavillon scolaire de Penthalez** (parcelle n° 109, bâtiment n° 640, ch. du Collège – 1305 Penthalez)
2. d'accorder à la Municipalité **un crédit total de Fr. 35'000.—** pour cette démolition.
3. **de prélever pour amortissement** le montant total sur le fonds de réserve pour écoles et collège du Cheminet (9.282.18)
4. **de financer cette dépense** par la trésorerie courante.

Résultats du vote : Le préavis est accepté par 42 voix et 5 abstentions.

3. Rapport de la Commission des Finances relatif au projet de budget 2008 (Préavis municipal n° 29-2007)

M. Antonio Gatto, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission des Finances.

En voici quelques extraits :

« Nous vous rappelons que lors du précédent Conseil, nous avons accepté le maintien du taux d'imposition communal à 77%, c'est pour cela, entre autre, que le budget 2008 présentera des charges (Frs. 11'437'500.--) supérieures aux revenus, pour un déficit global de Fr. 285'200.-- qui sera prélevé sur le compte capital.

La Commission des Finances vous fait part de ses inquiétudes quant au futur du ménage communal et relève que pour faire face aux prochaines échéances d'investissements d'urgence 1 et divers imprévus, il sera plus que souhaitable de prévoir d'incrémenter notre taux d'imposition dès 2009 ».

Imputations internes :

« Le contrat de prestation avec la Gendarmerie Vaudoise, l'entrée en vigueur du nouveau statut du personnel et la nouvelle organisation du « Service du contrôle des habitants » sont les principaux postes qui grèvent le budget 2008 pour un montant total de Frs. 177'900.— , lequel se répercute évidemment sur les imputations internes ».

Investissements engagés et projetés pour 2008 :

« Par effet de bonne conjoncture, ces dernières années nous avons pu investir et surtout amortir nos dettes. En 2006 et 2007 nous avons amorti chaque année pour environ 1 million. Pour 2008, il est prévu un amortissement financier de Frs. 977'825.--.

Pour 2008, les investissements engagés augmenteront de Frs. 1'695'100.--.

Quant aux investissements projetés, ils occasionneraient une augmentation de Frs. 1'780'000.--.

Cela représenterait une augmentation globale des investissements de Frs. 3'475'100.-- au 31.12.2008 ».

ASiCoPe :

« Augmentation effective des charges dues à l'ASiCoPe, environ 5% par rapport à 2007. D'autre part, par mesure prévisionnelle, la Municipalité a budgété une dépense supplémentaire de Frs. 90'000.-- en vue de l'augmentation de la population, donc des élèves de Penthalaz pour 2008 ».

En conclusion :

« La Commission des Finances constate que la Confédération et par conséquent le Canton limitent de manière drastique les compétences et l'autonomie des communes tout en leur imposant des charges, priorités, impératifs et autres factures sociales ».

Elle remercie unanimement la Municipalité et le Boursier communal pour le travail accompli à l'élaboration de ce budget » :

La discussion est ouverte.

- M. Gilles Rochat revient sur la page 9 du budget 2008. Il s'interroge sur la défense incendie de Venoge Parc qu'il ne voit apparaître nulle part sous la rubrique « Projets ». Qu'en est-il ?

M. Michel Girod, Municipal, lui donne la réponse suivante : malgré l'accréditation de Frs. 570'000.— votée pour le changement de la conduite d'eau principale qui longe la voie de chemin de fer sur le site de Venoge Parc, rien n'a encore été entrepris, ceci étant donné que de futurs acquéreurs sont intéressés à venir installer une entreprise assez importante à Venoge Parc. La Municipalité a décidé d'attendre, afin de connaître les véritables intentions de ce futur acquéreur, avant d'entreprendre des travaux.

Ce montant n'apparaît donc pas sous la rubrique « Projets » en page 9, mais on le retrouve tout de même dans le tableau des investissements engagés pour 2008 à la page 8.

- M. Pierre-Alain Epars demande pourquoi le degré de priorité du local défense incendie est passé du degré 3 au degré 1 ? Qu'en est-il d'un éventuel futur local ?

M. Michel Girod, Municipal, répond que, comme tout le monde le sait, le projet COOP devrait se mettre en route assez rapidement, après l'aval du Conseil ; c'est pourquoi ce projet est passé du degré 3 au degré de priorité 1. La Municipalité doit donc se tenir prête avec cette éventualité d'un nouveau local du feu assorti à l'autorisation de construire pour la nouvelle COOP. Elle a prévu un certain montant pour l'année 2008 respectivement 2009 afin de ne pas se trouver prise de court. Des informations plus détaillées nous parviendront durant le printemps 2008.

- M. Pierre-Alain Epars revient sur la page 20 du budget 2008. Comment se fait-il que le prix de l'eau à la maison de commune, sise à la Place Centrale 5, passe de FR. 500.-- en 2007 à Fr. 800.-- pour 2008 ?

M. J.-D. Bonny, boursier communal, prend la parole afin d'apporter quelques précisions à ce sujet. Il était prévu, pour l'année 2008, d'augmenter le prix de l'eau (comme indiqué dans le budget 2008) ; ceci ne se fera toutefois pas cette année, mais vraisemblablement dès janvier 2009.

- M. François Bachmann demande des précisions concernant le crédit accordé pour le giratoire de Cossonay-Gare. D'autres partenaires devaient être encore contactés. A-t-on des réponses ? Le montant total ayant été imputé dans sa totalité à notre commune.

Mme I. Hautier Charrotton, Syndique, précise que la Municipalité a écrit au Canton, mais n'a pas de réponse pour l'instant. Des contacts ont également été pris avec l'ARC qui a accepté un prêt de 1 million sans intérêts sur 15 ans. Quant à la Commune de Cossonay-Ville, elle a fait savoir qu'elle entrait en matière, mais il faut attendre la décision de son Conseil communal.

- Mme I. Gay-Crosier désire savoir quand aura lieu la prochaine augmentation des taxes d'élimination des déchets ?

M. Yvan Rochat, Municipal, répond qu'il attend la séance d'information mise sur pied par Valorsa au mois de janvier 2008, en collaboration avec les autres communes, pour pouvoir répondre de façon plus précise à cette question.

- M. Pierre-André Ischy s'interroge sur le montant imputé pour le Skate Park. Est-ce toujours d'actualité ?

M. Yves Jauner, Municipal, répond que la Municipalité n'a pas abandonné le projet, elle est toujours à la recherche d'un emplacement.

Le Président clôt la discussion et relit les conclusions :

Le Conseil communal de Penthaz

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 29-2007, ouï le rapport de la Commission des Finances, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

décide

1. d'adopter le budget 2008 de la Bourse communale.

Résultats du vote : Le préavis est accepté à l'unanimité.

4. Rapport de la Commission concernant la gestion des logements à loyers modérés.

(Préavis municipal n° 30 - 2007)

Mme Isabelle Gay-Crosier, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

Le Président, M. André Borgeaud relit les conclusions.

Le conseil communal de Penthaz

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 30-2007, ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'adopter les règles communales spéciales sur les conditions d'occupation des logements construits ou rénovés avec l'appui financier du canton et de la commune de Penthalaz.

Résultats du vote : Le préavis est accepté à l'unanimité.

5. Propositions individuelles.

Nomination d'une commission pour la réfection du Chemin des Fourches.

Sont présentés :

- pour le groupe socialiste et sympathisants, MM. Joël Cavat, Giovanni Cetrangolo et Stéphane Zürcher.
- pour le GIP, Mme Christiane Chevalier et M. Eric Joseph.
- pour le groupe radical-libéral, MM. Pierre-Yves Dénéreaz et Gérald Santschy.

La commission est nommée à l'unanimité.

M. André Marendaz demande à la Municipalité où en est la mise à l'enquête concernant le giratoire de la Gare ?

Mme I. Hautier Charrotton, Syndique, répond que des problèmes subsistent encore avec quelques riverains avec lesquels la Municipalité tentait toujours de négocier. Toutefois, elle a décidé de ne plus attendre ; dès lors, la mise à l'enquête démarrera au mois de janvier 2008.

Suite à cette réponse, M. André Marendaz dépose une détermination de manière à appuyer la Municipalité dans ces débats.

Je cite : **Plan Partiel d'Affectation (PPA) « Les Câbleries ». Création d'un giratoire.**

La Municipalité a renseigné les Conseillères et Conseillers sur les raisons du retard de la mise à l'enquête du giratoire prévu à Cossonay-Gare. En effet, lors d'un précédent Conseil communal, elle avait fait part que la mise à l'enquête du giratoire aurait lieu cet automne 2007. Ce giratoire fait partie intégrante d'une des mesures à concrétiser soit par la Commune ou par les propriétaires du PPA « Les Câbleries ». Par son adoption, la Commune s'est engagée à la création de ce giratoire.

Le Conseil communal soutient la Municipalité dans ses transactions avec les propriétaires bordiers à l'aboutissement d'un accord selon ses propositions raisonnables. Si nécessaire, elle encourage la Municipalité à entreprendre les démarches pour une expropriation d'utilité publique.

M. Pierre-Alain Epars souligne que l'adoption du PPA était de 5 ans et non pas de 4 ans comme cité précédemment par M. A. Marendaz.

Cette détermination est portée en vote. Elle est acceptée par 46 voix et 1 abstention.

M. Didier Chapuis annonce que du 28 décembre 2007 au 1^{er} janvier 2008, a lieu la trentième rencontre des jeunes européens Taizé à Genève. La paroisse de Penthalaz est encore à la recherche de quelques foyers pour héberger ces personnes.

M. Christian Martinetti revient sur la Fête du Blé et du pain à Echallens qui se tiendra les week-ends du 22 au 24 août et du 29 au 31 août 2008. Il présente, dans les grandes lignes, le projet de cette Fête et précise que les membres du Conseil communal seront certainement sollicités pour participer à cette rencontre.

M. Jean-Claude Andrey parle des zones à 30 km/h. Il trouve que certains des îlots d'évitement ne sont pas toujours placés de manière judicieuse. Il aimerait savoir, si dans le cadre de sa responsabilité civile, la commune peut être engagée au cas où un enfant avec un cycle venait à heurter l'un de ces îlots et à se blesser gravement. Quelle est la jurisprudence dans un tel cas ?

M. Michel Girod, Municipal, informe qu'actuellement cette zone 30 km/h est au stade provisoire de son implantation. Au niveau de l'Etat, tous les emplacements prévus pour les différents éléments ont été définis et

validés. Le marquage au sol, à l'approche des plots, n'est pas terminé. Concernant la jurisprudence de la responsabilité civile de la commune en cas d'accident, une réponse sera apportée lors du prochain Conseil.

M. Pierre-Alain Epars propose, comme il est de coutume lors de la dernière séance de l'année, d'offrir les jetons de présence des Conseillères et Conseillers au local des jeunes de Penthalaz.

Pas d'autre proposition.

Celle-ci est donc portée en vote et est acceptée à l'unanimité.

Mme I. Gay-Crosier informe que le Noël de l'APAC aura lieu le jeudi 20 décembre 2007, tout y sera offert. Seuls les stands des Cartons du Cœur et le local des jeunes auront le droit de vendre quelque chose.

Mme la Syndique prend la parole pour remercier les membres du Conseil communal pour leur confiance et leur soutien tout au long de cette année. Elle présente ses meilleurs vœux pour l'Année 2008 et invite chacune et chacun à venir partager la verrée offerte à l'issue de ce Conseil.

M. André Borgeaud, Président, remercie la Municipalité, souhaite à l'assemblée de Bonnes Fêtes de fin d'année 2007 et clôt la séance à 21h50.

Le Président

A. Borgeaud

La secrétaire

C. Martin